

Mémoire présenté à la ville de Gatineau  
Dans le cadre de la consultation publique du  
28 mai 2008  
Pour l'élaboration de sa politique environnementale

Par Albert Mougeot  
Résident du secteur Hull depuis 1974  
Ex-fonctionnaire des Services Techniques de la Ville de Hull  
Ayant un intérêt marqué pour la cause environnementale

Introduction

Méthodologie de l'élaboration de la politique

Partage des informations recueillies

Format de la documentation

Étapes de la consultation

Autres intervenants

Emphase sur les interventions à la source

Intégration de la politique sur les matières résiduelles

Cas particuliers

Compteurs d'eau

Efficacité du réseau de transport

Production domestique d'énergie

Matières résiduelles

Normes d'implantation résidentielle

## Introduction

Je tiens premièrement à féliciter et remercier la Ville de Gatineau pour cette initiative de projet de politique environnementale, et à l'encourager dans une mise en place énergique.

Le Projet de Politique environnementale d'avril 2008 contient un grand nombre d'excellentes suggestions, et je me permets ici d'en bonifier certaines par d'autres suggestions.

## Méthodologie de l'élaboration de la politique

J'aimerais ici apporter quelques suggestions dans la méthodologie suivie dans l'élaboration de ce projet, qui pourront servir dans sa poursuite, dans ses mises à jour, et aussi pour d'autres projets.

- Partage des informations recueillies

Une certaine quantité d'énergies et de ressources ont été consacrées à la recherche d'informations devant servir à la réflexion des membres de la Commission. Il aurait été efficace et bénéfique que ces informations aient été disponibles pour l'analyse et la réflexion de quiconque étant intéressé à contribuer au projet.

- Format de la documentation

La plupart des documents fournis étaient en format *.pdf*, difficilement éditables, et nécessitant leur impression sur papier. Il est plus efficace, économique et écologique de donner accès à un format éditable (eg *.html*). Il ne devrait pas ici y avoir de considération de droits d'auteur, car la Ville paye pour la production de ces documents.

- Étapes de la consultation

Le Projet de Politique environnementale d'avril 2008 dresse un inventaire des préoccupations, avec des exemples de moyens pouvant être pris.

Les prochaines étapes semblent être :

1. La consultation publique du 28 mai,
2. Rapport sur cette consultation,
3. Révision interne,
4. Adoption finale par le Conseil

Il y aurait lieu d'inclure des étapes essentielles suivantes afin de mieux encadrer le développement et la mise en application de la Politique.

1. Le portrait et l'inventaire détaillé et quantifié de la situation de chacun de plus d'une centaine de domaines d'intervention identifiés à date,
2. Le potentiel d'amélioration de chacun de ces domaines,
3. Les impacts environnementaux quantifiés de chacun de ces domaines,
4. Les choix et priorisation d'objectifs quantifiables et mesurables,
5. Des choix de moyens efficaces et économiques,
6. Des calendriers d'exécution réalistes,
7. Des méthodes de mesures précises d'indicateurs de succès identifiés,
8. Des plans de redressement de situations incluant le renforcement de mesures,
9. Une méthodologie de mise à jour des plans et des politiques.

- Autres intervenants

Il serait aussi essentiel d'identifier tous les intervenants dans le cycle environnemental, de même que leurs rôles et responsabilités précis.

Un certain nombre d'acteurs influencent la performance de la Ville sur le plan environnemental par leurs pouvoirs de décision, de législation ou d'action. Ces acteurs, qu'ils soient publics ou privés, devraient être interpellés dans la politique de la Ville et dans ses plans d'actions.

- Emphase sur les interventions à la source

Les interventions à la source devraient être plus importants que les mesures correctrices. Par exemple, la Ville doit gérer l'élimination de déchets, et a très peu d'emprise sur leur production.

- Intégration de la politique sur les matières résiduelles

La présente politique sur les matières résiduelles a un calendrier de 2006 à 2010, alors que la politique environnementale aura un calendrier de 2009 à 2014. Il serait très logique de les intégrer dès 2009 ou 2010. Les travaux à cet effet, devraient être entrepris incessamment.

## Cas particuliers

### Compteurs d'eau ( E 1, 3, 10)

Les citoyens qui se savent économes devraient pouvoir se faire installer un compteur d'eau, et se faire facturer leur consommation réelle plutôt que forfaitaire comme présentement. La moitié des économies initiales serviraient à payer l'installation du compteur. Une fois, cette dette acquittée, les économies leur reviendraient entièrement. Ces compteurs devraient être lisibles à distance (télémétrie), afin d'éliminer les déplacements de préposés à la lecture des compteurs. Ils devraient même être capables d'émettre une alarme en cas de débit inhabituel (boyau oublié).

### Efficacité du réseau de transport (A 4, 13)

Le transport en commun doit continuer d'être fortement encouragé. Plusieurs incitatifs positifs ou négatifs (décourageants) existent déjà ou apparaîtront avec le temps. Parmi les incitatifs négatifs, mentionnons la rareté des espaces de stationnement et les coûts de ceux-ci.

Il y a aussi la lenteur du réseau de circulation, qui en plus d'être un incitatif négatif, doit être l'objet d'une attention particulière à cause d'autres caractéristiques plus importantes, comme celles d'être une des principales sources de pollution de l'air et de carburant gaspillé, comme aussi du bruit, du temps perdu, et de la moindre qualité de vie.

L'efficacité du réseau de transport comme la synchronisation des feux de circulation, devrait être priorisé.

### Production domestique d'énergie (CE 2, 3, CE 1.1, CE 1.3)

Beaucoup de juridictions, comme l'Ontario, subventionnent la production domestique de l'énergie, mais la Ville interdit ou encore n'encourage pas la production thermo-solaire (chauffage d'air ou de liquide), photovoltaïque (panneau solaire), ou éolienne (vent), de même que les toits verts, probablement pour des considérations esthétiques facilement surmontables.

Il est essentiel, que la ville se positionne rapidement dans ce dossier, afin de permettre aux citoyens d'obtenir les subventions offertes depuis quelques temps, par différentes sources telles que le gouvernement fédéral, Hydro Québec et Gazifère.

### Matières résiduelles (MR 1)

Un grand nombre de suggestions soulevées pendant les consultations pour la Politique environnementale, pourront être intégrées dans le renouvellement prochain de la Politique sur les matières résiduelles.

Les citoyens qui font des efforts pour réduire leurs matières résiduelles, devraient être récompensés au niveau fiscal. Le principe de l'utilisateur (pollueur)-payeur devrait être observé.

#### Normes d'implantation résidentielle (CE 2.3)

Afin de permettre un meilleur tournant vers des pratiques de développement durable, les normes et pratiques d'implantation résidentielle devraient insister sur l'installation de récupérateurs d'eau de pluie, de composteurs, de plantations d'arbres, de potagers, et de pelouses sans entretien.